



Synthèse du PASS'INNOVATION 2009-023

Procédé : BACSUN/PEVAFERSA

Titulaire : FONROCHE énergie, agropôle BP 112, 47931 Agen

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2009-023. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé BACSUN/PEVAFERSA consiste à mettre en place, sur des bacs en alliage aluminium-zinc BACSUN des modules photovoltaïques PEVAFERSA.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Mise en place sur les toitures agricoles, industrielles ou résidentielles conformes aux normes et DTU en vigueur, en bâtiments neufs ou existants, restreinte à la zone 3 des règles NV 65 et à des altitudes inférieures à 900 m, au dessus de locaux à faible ou moyenne hygrométrie, et restreint aux conditions d'atmosphère extérieures suivantes : rurale non polluée, urbaine légèrement industrielle, marine modérée, atmosphères mixtes.

Un seul éclissage est autorisé pour des longueurs de rampant supérieures à 6 m.

La mise en œuvre du procédé devra se faire de préférence en toiture complète ou en couverture partielle associée à des éléments de couverture de type bac-acier ou fibre-ciment. Si tel n'était pas le cas, la conception doit être validée au cas par cas par le demandeur et ses mandants.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée dans le document Pass'Innovation 2009-023 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (Pass'Innovation « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le Pass'Innovation 2009-023 est valable jusqu'au 30 novembre 2011. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2009-023.